

Faut-il nationaliser Internet ?

Luc Lefebvre et Philippe de Grosbois

Numéro 795, mars-avril 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87790ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lefebvre, L. & de Grosbois, P. (2018). Faut-il nationaliser Internet ? *Relations*, (795), 12-13.

Internet est désormais un élément central de l'organisation de nos sociétés. Toutefois, dans un pays aussi vaste et peu peuplé que le Canada, certaines régions et populations ont encore un accès limité à ce service. Sa nationalisation serait-elle une solution à ce problème ? Pourrait-elle aussi servir de rempart contre l'accaparement du « réseau des réseaux » par les multinationales du Web ?

Améliorer l'accès à Internet ne requiert pas sa nationalisation.

Luc Lefebvre

L'auteur est président et cofondateur de CryptoQuébec

Devrait-on nationaliser Internet ? Au cours des derniers mois, l'idée a tranquillement refait surface dans les cercles politiques et technologiques. Aux États-Unis, la décision de la Federal Communications Commission (FCC) de renoncer au principe de la « neutralité du Net » et de permettre des « voies rapides » aux entreprises et aux utilisateurs qui paieraient plus a certainement contribué à remettre cette « vieille » question à l'ordre du jour. Au Canada, le gouvernement Trudeau s'est vu obligé de réitérer sa position en faveur de la « neutralité » afin de rassurer plusieurs citoyens et organismes de défense des droits. Malgré tout, l'idée de la nationalisation reste dans l'air.

Or, pour éviter l'accaparement du Net par des grandes firmes privées, doit-on nécessairement le nationaliser ? Le spectre des solutions est-il plus large ? Pour répondre à ces questions, rappelons d'abord deux des principaux constats sur lesquels repose l'idée de la nationalisation d'Internet.

Le premier est que les membres de l'oligopole technologique actuel (les grandes firmes comme Bell, Rogers, Telus et Vidéotron) semblent incapables d'offrir un service à coût raisonnable sur l'ensemble du territoire. Le second est qu'il est difficile pour les petites et moyennes entreprises de télécommunications de rejoindre le marché, que ce soit en créant leur propre réseau (ce qui est très coûteux) ou en fournissant un accès à meilleur prix à un réseau existant.

Alors, devant cette situation, que faire ?

Nationaliser ou mieux réglementer ?

En ce qui concerne le premier constat évoqué, malgré des limites indéniables dans la couverture haute vitesse et le coût élevé de celle-ci au Canada, la situation n'est pas immuable ni dramatique. La très grande majorité de la population canadienne a accès à Internet haute vitesse sous une forme ou une autre (câble, DSL, wifi public ou 4G), selon les données du CRTC¹. Cette situation a été rendue possible grâce à des investissements publics, certes, mais surtout privés, ce qui fait dire que nous ne sommes pas dans une situation de « socialisation des pertes et de privatisation des profits » qui justifierait une nationalisation.

Cela dit, des changements sont nécessaires pour augmenter l'accessibilité et réduire les coûts. Une partie de la solution se trouve dans une meilleure supervision des activités des grandes firmes de télécommunications, en ouvrant et en facilitant l'accès à leurs infrastructures à d'autres types d'entreprises dont le but n'est pas la recherche de profits à tout prix. Je pense notamment aux entreprises sociales dont les modèles d'affaires, plus souples et plus humains, permettent souvent d'offrir des services à peu de frais à des populations vivant dans des zones moins accessibles. La coopérative de solidarité ZAP, qui cherche à étendre et bonifier l'accès à Internet sans fil au Québec, en est un bon exemple.

Quant au second constat – un accès trop restreint au marché pour les petites et moyennes entreprises –, force est de constater qu'il ne nécessite pas de nationaliser les infrastructures et les fournisseurs d'accès Internet (FAI). Il existe de plus en plus de petits FAI indépendants (comme EBOX au Québec et en Ontario), dont la modernisation du CRTC à cet égard favorisera l'apparition.

Aussi, une partie de la solution se trouve probablement encore dans une meilleure réglementation. L'État, sans nécessairement financer directement le dé-

veloppement des petites et moyennes entreprises de télécommunications à même les seuls fonds publics, doit trouver des manières d'augmenter et de diversifier l'offre. Cela peut se faire à travers le CRTC, qui pourrait obliger les grandes entreprises à réinvestir une partie de leurs profits dans un fonds commun pour soutenir les plus petites entreprises du milieu. On pourrait aussi exiger des FAI qu'ils garantissent un accès abordable à Internet haute vitesse à certaines populations en zones éloignées, en s'inspirant de la stratégie de la Ville de Montréal qui exige des promoteurs immobiliers qu'ils construisent des logements abordables dans leurs nouveaux projets.

Et la vie privée ?

Pour terminer, il est également important de souligner la question de la surveillance et du contrôle étatiques. À la lumière des révélations d'Edward Snowden sur les dizaines de programmes d'espionnage menés par les agences de renseignement, entre autres aux États-Unis et au Canada, et d'initiatives liberticides menées par des États sous couvert de cybersécurité, tout semble indiquer que si Internet est placé sous contrôle étatique, celui-ci sera beaucoup plus vulnérable aux intrusions de l'État qu'il ne l'est déjà. Les enjeux démocratiques de respect de la vie privée sont en ce sens nettement plus importants et plus lourds de conséquences que ceux de l'accessibilité au réseau.

En conclusion, la nationalisation d'Internet serait une réponse radicale à des problèmes relativement bénins. Bien qu'il y ait place à l'amélioration, les enjeux actuels en lien avec Internet au Canada peuvent être réglés de multiples manières sans avoir à céder à l'État le contrôle total du réseau. ©

1. Voir le rapport « Observations du CRTC sur le Programme d'innovation du gouvernement du Canada », CRTC [en ligne], 21 décembre 2016.

FAUT-IL NATIONALISER INTERNET ?

La meilleure manière de résister à l'actuel enfermement du réseau est d'imaginer, de manière ambitieuse, un Internet soumis au contrôle populaire.

Philippe de Grosbois

L'auteur, membre du collectif de rédaction d'À bâbord!, a publié le livre *Les batailles d'Internet* (Écosociété, 2018)

Voilà longtemps déjà qu'Internet est assailli par de puissantes forces étatiques et économiques. Nos échanges prennent place dans des espaces de plus en plus centralisés où nos publications sont épiées, nos données sont vendues et nos lectures filtrées de manière à accaparer notre « temps de cerveau disponible ».

L'élection de Trump et la décision récente de la Federal Communications Commission (FCC), le régulateur étasunien des télécommunications, d'abolir le principe de neutralité du Net, ont ajouté au sentiment d'urgence: la collusion entre les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et les conglomérats culturels (Disney, Time Warner, etc.) menace les fondements même d'Internet¹. Cette « convergence » médiatique (selon la formule du baron local Pierre-Karl Péladeau, qui possède justement le FAI Vidéotron et « des tonnes de contenu ») découle directement du fait que l'infrastructure du réseau est gérée par le privé. Bien vite, l'Internet étasunien – canadien et québécois, si nous n'y veillons pas – aura complété la transition d'un « réseau de réseaux » se voulant décentralisé et constitué d'espaces communs de partage et d'échanges, vers un ensemble de « jardins fermés » dans lesquels le public retournerait à sa posture de passivité face à des industries culturelles monopolisant la diffusion de contenus.

Internet comme bien commun

On tend à oublier qu'une part importante des réseaux de câbles de fibre optique sont construits et installés à grands frais à l'aide de fonds publics, pour ensuite être utilisés par des fournisseurs d'accès Internet privés tels que Bell et Vidéotron, qui se trouvent en situation de monopole dans plusieurs villes du Québec. Tout indique que la Stratégie numérique du Québec récemment dévoilée par la ministre Dominique Anglade poursuivra en ce sens.

Or, comme nos routes, notre électricité, notre eau, nos services postaux, nos écoles et notre système de santé, Internet est un service d'utilité publique, une infrastructure que la population se doit d'administrer elle-même, de manière à ce qu'elle lui bénéficie. Une « étatisation » pure et simple ne ferait sans doute pas honneur aux fondements décentralisés d'Internet et à ses potentialités. Les câbles de fibre optique pourraient plutôt être fabriqués, entretenus et possédés par l'État, mais leur utilisation pourrait relever de fournisseurs d'accès Internet municipaux ou coopératifs. L'expropriation des géants que sont Bell et Vidéotron pourrait se faire de manière graduelle: une société d'État pourrait être créée pour exploiter les câbles déjà utilisés par Hydro-Québec et ceux installés à l'avenir. Les FAI ne seraient plus que locataires de cette infrastructure physique, qui pourrait ainsi être à la fois commune et décentralisée.

Une appropriation pleine et entière

Étant donné la centralité de ce réseau de communication dans notre vie sociale, politique et économique, comment éviter que l'État en vienne à filtrer les contenus et épier les citoyennes et les citoyens? En réalité, la question est plus ou moins à propos; non parce que l'enjeu n'est pas important, mais parce qu'un Internet privé tel qu'on le connaît aujourd'hui ne protège en rien contre de tels risques. La surveillance de nos communications est depuis longtemps un partenariat public-

privé: les grandes firmes de la Silicon Valley collectent les données personnelles et les agences de renseignement s'abreuvent à partir de leurs serveurs (avec ou sans leur consentement).

Il faut donc répondre à ces justes préoccupations en abordant le contrôle populaire d'Internet de manière large et ambitieuse. La propriété publique de l'infrastructure ne doit pas être envisagée comme une fin en soi, mais comme un moyen en vue d'une meilleure appropriation du réseau. Une instance composée de citoyennes et de citoyens de divers horizons, élus pour des mandats limités, pourrait surveiller l'action de l'État sur Internet et s'assurer que ce dernier réponde bien aux besoins et intérêts de la population. Que ferait-on des bénéfices qu'empochent actuellement les FAI privés? Cette instance pourrait être amenée à établir des priorités. Les choix ne manquent pas: assurer un accès Internet plus abordable et de qualité, notamment dans les régions éloignées et les communautés autochtones; financer la production culturelle québécoise tout en éliminant la criminalisation du partage de fichiers musicaux et cinématographiques; subventionner des médias d'information sans but lucratif; développer la littératie numérique et l'éducation critique aux médias; investir dans des plateformes coopératives pouvant rivaliser avec Uber, Airbnb et les autres...

Un tel Internet, populaire et sous contrôle démocratique, n'advient pas sans lutte. Cela suppose un rapprochement entre la gauche et les « hacktivistes », qui militent pour une appropriation libertaire du Net, et l'inscription de cette lutte dans le cadre plus large du dépassement du capitalisme néolibéral et de sa dérive autoritaire. ☺

1. Voir l'article d'Anne-Sophie Letellier, « Main basse sur le Net », en page 8.